

CHIFFRES OFFICIELS DÉCÈS / EFFETS INDÉSIRABLES APRÈS INJECTIONS ANTICOVID

EXTRACTION DES DONNÉES DE LA PHARMACOVIGILANCE EUROPÉENNE ADR REPORTS de la Semaine 01 Du 1^{er} au 11 janvier 2022

Lien source <https://www.adrreports.eu/fr/>

Depuis le début des injections en Europe, pour les 4 substances ► Pfizer – Astrazeneca, Moderna, Janssen :

Nombre de Décès (cumulés)	37527
Cas non résolus	928 592
Cas résolus avec séquelles	44157
Cas en cours de résolution	718 123
Cas état inconnu	640 285

Nombre de Décès	37527
ASTRAZENECA	7613
JANSSEN	2314
MODERNA	10724
Pfizer	16876

Code de Santé publique ► « Art. L. 1111-4. – Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. » Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre un traitement met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins indispensables. »

« Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. » ►

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041721056/

La vaccination est un acte médical et comme n'importe quel autre acte médical IL PEUT ÊTRE REFUSÉ ►
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006149827/

INFO SOURCE ► <https://twitter.com/aileastick1/status/1481331313399447560> VIA [JBL1960BLOG](#)